

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 2 décembre 2013 à 20 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont aussi présentes, madame Sylvie Beauregard, directrice générale, et madame Nancy Carvalho, agente administrative.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8. Administration

- 8.1 Avis de motion – Règlement numéro 498-2013 relatif à la rémunération des élus
- 8.2 Adoption du projet de règlement 498-2013 relatif à la rémunération des élus
- 8.3 Avis de motion – Règlement numéro 499-2013 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2014
- 8.4 Rémunération du personnel pour l'année 2014
- 8.5 Concierge – Traitement pour l'année 2014
- 8.6 Surplus accumulé – Affectations
- 8.7 Radiation de créances
- 8.8 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2014
- 8.9 Période des Fêtes – Horaire – Fermeture du bureau municipal
- 8.10 Avis de motion – Règlement numéro 500-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Jude
- 8.11 Adoption – Projet de règlement numéro 500-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Jude
- 8.12 Nomination des délégués à l'entente intermunicipale avec Saint-Bernard-de-Michaudville pour la protection incendie
- 8.13 Fédération québécoise des municipalités – Inscription de trois conseillers à deux formations
- 8.14 Comptabilité – Mesure d'appariement fiscal - Montant à pourvoir dans le futur
- 8.15 Loisir et Sport Montérégie – Rencontre thématique sur le bénévolat - Inscription

9. Sécurité publique

- 9.1 Service des incendies - PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel Première Ligne
- 9.2 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2 et 3 - Les Services exp inc. – Autorisation de paiement
- 9.3 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2 et 3 – L.A. Hébert inc. – Réception provisoire des travaux et libération d'une portion de la retenue
- 9.4 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2 et 3 – L.A. Hébert inc. – Décompte progressif #2 – Modification de la résolution numéro 2013-11-276
- 9.5 Travaux de stabilisation des berges – Site 4 – L.A. Hébert inc.

- 9.6 – Libération de la retenue
Travaux de stabilisation des berges – Site 4 - Les Services exp inc. – Autorisation de paiement
- 10. Transport**
 - 10.1 Voirie – Abat-poussière – Contrat
 - 10.2 Travaux de voirie – Rangs Salvail Sud et Basse-Double – Danis Construction inc. - Décompte #3 – Réception provisoire - Autorisation de paiement
- 11. Hygiène du milieu**
- 12. Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 Avis de motion – Règlement numéro 491-1-2013 décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux du cours d'eau «Jean-Baptiste-Messier, branche 14, et la Décharge Neuve»
 - 12.2 Avis de motion – Règlement numéro 492-1-2013 décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux du cours d'eau «Laplante, branche 24»
 - 12.3 Avis de motion – Règlement numéro 493-1-2013 décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux du cours d'eau «Rivière Amyot, branches 3, 4 et 5»
 - 12.4 Avis de motion – Règlement numéro 484-2-2013 décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux du cours d'eau «Laplante branches 1-4-26 et 31»
 - 12.5 Avis de motion – Règlement numéro 501-2013 décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux du cours d'eau «Zéphirin-Fortin, principal et branches 1 et 2»
- 13. Loisirs et culture**
 - 13.1 Loisirs St-Jude inc. – Subvention pour l'année 2014
 - 13.2 Médiathèque Élise-Courville – Allocation pour l'année 2014 et autorisation de dépenser
- 14. Autres sujets**
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2013-12-293

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER un point à l'ordre du jour :

14.1 Élections au conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Région administrative 16 – Mise en candidature – Appui

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 NOVEMBRE 2013

2013-12-294

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2013 avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	16 407.88\$
Comptes déjà payés:	1 145 631.18\$
Comptes à payer:	41 712.45\$

Appels des pompiers:

14-11-2013	Entraide pour feu d'écurie	Saint-Barnabé-Sud
09-11-2013	Sauvetage en forêt (personne tombée d'un arbre)	Saint-Bernard
01-11-2013	Vérification d'entrée électrique (arbre cassé sur fil électrique)	Saint-Jude
01-11-2013	Arbre en feu	Saint-Jude
01-11-2013	Arbre tombé sur fil de téléphone	Saint-Bernard

Transferts de fonds:

DE:			
02 22000 650	incendies -vêtements	700\$	
À: 02 22000 649	incendies équipement		700\$
DE :			
02 33000142	déneigement salaire surnuméraire	1500\$	
À : 02 33000 141	déneigement salaires		1500\$

2013-12-295

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

5 novembre 2013:	RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013
6 novembre 2013:	MARIE-CLAUDE MORIN, DÉPUTÉE – Félicitations aux conseillères et conseillers suite aux élections municipales du 3 novembre
15 novembre 2013:	AQUATECH - Rapport de mesures de boues des étangs de la station d'épuration
15 novembre 2013:	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - Adoption de la résolution AGA-2013-09-28/07 relative aux frais devant être assumés par la SAAQ pour les services de désincarcération
20 novembre 2013:	MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – Rapport annuel 2012
20 novembre 2013:	LES SERVICES EXP - Rapport de conformité des travaux de stabilisation de talus - site no 4 - Secteur Salvail Nord
22 novembre 2013:	RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 novembre 2013
22 novembre 2013:	RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du conseil exécutif du 7 novembre 2013

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de novembre 2013 préparé par monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2013 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES

Monsieur le conseiller Michael W. Savard donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement relatif à la rémunération des élus-es pour l'année financière 2014.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

8.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 490-2013 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES

CONSIDÉRANT qu'il est déposé un projet de règlement relatif à la rémunération des élus-es;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la rémunération du maire et des conseillers est déterminé par les dispositions générales de la «Loi sur le traitement des élus municipaux»;

EN CONSÉQUENCE:

2013-12-296

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 498-2013 relatif à la rémunération des élus-es pour l'année financière 2014, ci-joint à l'annexe A;

DE PUBLIER, dans le journal local, un avis comportant les principales coordonnées du projet de règlement et annonçant son adoption lors de la session ordinaire du conseil que sera tenue le 13 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2013 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Madame la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2014.

8.4 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT le rapport administratif concernant les salaires du personnel rémunéré pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2013-12-297

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le rapport administratif présenté au Conseil concernant la rémunération du personnel applicable le 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.5 CONCIERGE – TRAITEMENT POUR L'ANNÉE 2014

2013-12-298

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

QUE la rémunération annuelle forfaitaire du concierge soit de 7 196.00\$ pour l'année 2014 ce qui représente une augmentation de 2%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.6 SURPLUS ACCUMULÉ – AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT QUE la loi permet aux municipalités de conserver une partie de leur surplus pour des dépenses futures;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses n'ont pas été effectuées durant l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'exercice financier 2013, des montants provenant de surplus accumulés affectés ont été utilisés;

2013-12-299

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER au poste de surplus accumulé affecté soit: *Surplus accumulé affecté aux élections* une somme de 793\$;

DE RETIRER du poste de surplus accumulé affecté soit: *Surplus accumulé affecté au réseau routier* une somme de 229 704\$;

DE RETIRER du poste de *Surplus accumulé affecté aux allocations de départ* une somme de 1 064\$;

D'AJOUTER au poste de *Surplus accumulé affecté à la vidange des boues* une somme de 3 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.7 RADIATION DE CRÉANCES

CONSIDÉRANT l'impossibilité de recouvrer le compte suivant :

- Facture no. 780 en date du 10-05-2012 au montant de 1 565.80\$ et portant intérêts depuis;
- Facture no. 823 en date du 05-11-2012 au montant de 353.78\$ et portant intérêts depuis;

2013-12-300

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE RADIER les créances ci-haut décrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.8 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2013-12-301

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile **2014**, qui se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et qui débiteront à **20h00**:

13 janvier (2^{ème} lundi de janvier)
3 février
3 mars
7 avril
5 mai
2 juin
4 août
2 septembre (mardi suivant Fête du travail)
6 octobre
3 novembre
1er décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.9 PÉRIODE DES FÊTES – HORAIRE – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-12-180 qui établit la fermeture du bureau municipal sur une période de deux semaines pendant la période des Fêtes;

2013-12-302

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE le bureau municipal soit fermé cette année du 20 décembre 2013 à 16h00 au 6 janvier 2014 à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.10 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2013 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Avis de motion est donné par madame la conseillère Annick Corbeil qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le Règlement numéro 500-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Jude

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

8.11 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2013 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013;

2013-12-303 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, en cette séance, le projet de règlement numéro 500-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.12 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

2013-12-304 Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, et les conseillers messieurs Marco Beaudry et Claude Graveline pour siéger sur le comité intermunicipale concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.13 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION DE TROIS CONSEILLERS À DEUX FORMATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalité (FQM) offre des cours aux nouveaux élus;

2013-12-305 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'inscription de messieurs Marco Beaudry et Michael Savard ainsi que de madame Kim Tétrault aux formations suivantes offertes par la FQM:

- *Rôles et responsabilités des élus* qui se tiendra le 18 janvier 2014 à Saint-Jude
- *Le comportement éthique* (obligatoire) qui se tiendra le 15 février 2014 à Saint-Jude

pour un montant total de 1 440\$, taxes en sus.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 02 11000 346 «congrès, délégation».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.14 COMPTABILITÉ – MESURE D'APPARIEMENT FISCAL - MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR

CONSIDÉRANT QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Saint-Jude pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

2013-12-306 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financier de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier à ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de

l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.15 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – RENCONTRE THÉMATIQUE SUR LE BÉNÉVOLAT - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie convie les municipalités à participer à une rencontre thématique «Soutenir et développer le bénévolat» le 5 décembre 2013 à Saint-Jean-sur-Richelieu;

2013-12-307

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'inscription de madame la conseillère Annick Corbeil pour la rencontre thématique ci-haut décrite pour un montant total de 30\$, taxes en sus.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 02 11000 346 «congrès, délégation».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 SERVICE DES INCENDIES - PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2013, PG Solutions faisait l'acquisition du logiciel Première Ligne applicable au service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2013 (#2787) pour l'entretien du logiciel en mode régional de Première Ligne était de 398.02\$ pour la municipalité en plus de la «portion MRC» que nous devons assumer au prorata du nombre d'utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions, par sa lettre du 18 octobre 2013, nous annonce une augmentation des frais à 600\$ pour la portion municipale représentant une augmentation de 50%;

CONSIDÉRANT QUE nous éprouvons encore plusieurs problèmes avec le logiciel;

2013-12-308

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER la hausse prévue qui est inacceptable.

DE DEMANDER à PG Solutions de présenter une grille tarifaire acceptable démontrant les coûts réels du service en mode régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 2 ET 3 – LES SERVICES EXP INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les factures numéros 178719 et 178892, concernant les honoraires pour une partie de la surveillance en date du 11 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-12-309 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des factures numéros 178719 et 178892, de la firme d'ingénieurs *Les Services exp inc* au montant total de 34 008.12\$, toutes taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beaugard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES #2 et 3 – L.A HÉBERT INC. – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION D'UNE PORTION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT le décompte numéro 3 des dépenses reliées aux travaux de stabilisation des berges des sites 2 et 3 du rang Salvail Nord effectués par la firme *L.A. Hébert inc.* en date du 31 octobre 2013;

CONSIDÉRANT le certificat d'acceptation provisoire des travaux émis le 21 novembre 2013 par monsieur François Potier, ingénieur responsable du projet pour la firme EXP.;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-12-310 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux de stabilisation des berges des sites 2 et 3 du rang Salvail Nord;

D'AUTORISER la libération d'une portion de la retenue (5%) au montant total de 67 579.38\$, taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

D'AUTORISER la directrice, madame Sylvie Beaugard, à signer le décompte et le certificat d'acceptation provisoire des travaux des sites 2 et 3.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beaugard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES #2 et 3 – L.A HÉBERT INC. – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2013-11-276

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté le paiement du décompte # 2 de L.A Hébert inc. par sa résolution numéro 2013-11-276 au montant total de 998 643.99\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une erreur dans le calcul de la TVQ ramenant le montant total du décompte #2 à 994 330.68\$ tel que présenté par Les Services exp;

2013-12-311 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MODIFIER le montant de paiement de la résolution numéro 2013-11-276 à 994 330.68\$, taxes incluses suite à la correction apportée au décompte #2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.5 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE #4 – L.A HÉBERT INC. – DÉCOMPTÉ #5 - LIBÉRATION D'UNE PORTION DE LA RETENUE SUITE À LA RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT le décompte numéro 5 des dépenses reliées à la libération de la moitié de la retenue (5%) concernant les travaux de stabilisation des berges du site #4 du rang Salvail Nord effectués par la firme *L.A. Hébert inc.* en date du 23 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à la réception provisoire des travaux par sa résolution numéro 2013-09-211;

CONSIDÉRANT l'approbation de l'ingénieur mandaté, monsieur François Pothier, de *Les Services exp* en date du 26 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-12-312

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la libération d'une portion de la retenue (5%) au montant total de 197 816.25\$, taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, à signer le décompte.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.6 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE 4 – LES SERVICES EXP INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les factures numéros 178579 et 178892, concernant les honoraires pour une partie de la surveillance et la rédaction du rapport de conformité en date du 11 et 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-12-313

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des factures numéros 178579 et 178892 de la firme d'ingénieurs *Les Services exp inc.* au montant total de 1 267.66\$, toutes taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 VOIRIE – ABAT-POUSSIÈRE - CONTRAT

CONSIDÉRANT l'offre de *Multi-Routes inc.* de reconduire son contrat d'abat poussière pour l'année 2014 aux mêmes conditions que 2011, 2012 et 2013 dans sa lettre du 8 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable de la voirie, monsieur Donald Ménard;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ce contrat est inférieur à 25 000\$ et peut donc se négocier de gré à gré en vertu de la Loi;

2013-12-314

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE le contrat de *Multi-Routes inc.* pour l'année 2014 selon les conditions de 2013 soit pour une somme de 0.301\$/litre de chlorure de magnésium 30% liquide épandu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 TRAVAUX DE VOIRIE – RANGS SALVAIL SUD ET BASSE-DOUBLE – DANIS CONSTRUCTION INC. – DÉCOMPTÉ #3 – RÉCEPTION PROVISOIRE - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le décompte numéro 3, en date du 28 novembre 2013, des dépenses reliées aux travaux de réfection d'une portion des rangs Basse-Double et Salvail Sud effectués par la firme *Danis Construction inc.*;

CONSIDÉRANT le certificat d'acceptation provisoire des travaux émis le 28 novembre 2013 par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains.;

CONSIDÉRANT QUE des anomalies ont été observées au niveau de la qualité de l'enrobé bitumineux ainsi que de sa compaction ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a fait valoir son droit de recours concernant la compaction des matériaux bitumineux;

CONSIDÉRANT QU'une réunion de chantier, à laquelle étaient présents monsieur le maire et madame la directrice générale, a été tenue dans le but d'en arriver à une entente entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés dans le cadre du *Programme de la taxes sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)*;

2013-12-315

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 101 913.58\$, taxes incluses, à *Danis Construction inc.* incluant une pénalité au montant de 12 524.52\$ et la libération de la moitié de la retenue (5%);

D'ACCEPTER une garantie de cinq ans sur le pavage du rang Basse-Double du chaînage 0+590 à 1+535 et sur le pavage du rang Salvail Sud du chaînage 0+000 à 0+0552;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, à signer le décompte progressif numéro 3, l'avis de changement numéro 4 et le certificat de réception provisoire des travaux;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 000 «immobilisation – réseau routier».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 491-1-2013 DÉCRÉTANT LA RÉPARTITION ENTRE LES CONTRIBUABLES INTÉRESSÉS DU COÛT DES TRAVAUX DU COURS D'EAU «JEAN-BAPTISTE-MESSIER, BRANCHE 14, ET LA DÉCHARGE NEUVE»

Monsieur le conseiller Claude Graveline donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau «Jean-Baptiste-Messier, branche 14 et la décharge Neuve».

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours avant son adoption.

12.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 492-1-2013 DÉCRÉTANT LA RÉPARTITION ENTRE LES CONTRIBUABLES INTÉRESSÉS DU COÛT DES TRAVAUX DU COURS D'EAU «LAPLANTE, BRANCHE 24»

Mme la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau «Laplante, branche 24».

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours avant son adoption.

12.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 493-1-2013 DÉCRÉTANT LA RÉPARTITION ENTRE LES CONTRIBUABLES INTÉRESSÉS DU COÛT DES TRAVAUX DU COURS D'EAU «RIVIÈRE AMYOT, BRANCHES 3, 4 ET 5»

M. le conseiller Sylvain Lafrenaye donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau «Rivière Amyot, branches 3, 4 et 5».

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours avant son adoption.

12.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 484-2-2013 DÉCRÉTANT LA RÉPARTITION ENTRE LES CONTRIBUABLES INTÉRESSÉS DU COÛT DES TRAVAUX DU COURS D'EAU «LAPLANTE BRANCHES 1, 4, 26 ET 31»

Monsieur le conseiller Michael W. Savard donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau «Laplante, branches 1, 4, 26 et 31».

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours avant son adoption.

12.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2013 DÉCRÉTANT LA RÉPARTITION ENTRE LES CONTRIBUABLES INTÉRESSÉS DU COÛT DES TRAVAUX DU COURS D'EAU «ZÉPHIRIN-FORTIN, PRINCIPAL ET BRANCHES 1 ET 2»

Monsieur le conseiller Claude Graveline donne avis de motion de la présentation,

lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement décrétant la répartition entre les contribuables intéressés du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau «Zéphirin-Fortin, principal et branches 1 et 2».

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours avant son adoption.

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 LOISIRS DE SAINT-JUDE – SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la demande présentée par le comité des Loisirs St-Jude inc. le 22 octobre 2013;

2013-12-316

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER aux *Loisirs St-Jude inc.* la somme de 8 000.\$ (incluant une subvention de 500\$ pour le projet de loisirs estivaux avec les travailleurs saisonniers) pour l'année 2014;

QUE la municipalité soit responsable de la tonte de gazon du terrain de soccer et ce, à partir de la saison 2014;

D'ACCEPTER QUE du personnel de la municipalité soit libéré pour faire la tenue des livres comptables de l'organisme *Les Loisirs St-Jude inc.*, ces derniers étant toujours responsables de leur comptabilité;

D'ACCEPTER de verser les salaires du personnel des *Loisirs St-Jude inc.*. Ces montants seront déduits de la subvention et la portion excédentaire, s'il y a lieu, sera remboursée par l'organisme à la municipalité.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 MÉDIATHÈQUE ÉLISE-COURVILLE – ALLOCATION POUR L'ANNÉE 2014 ET AUTORISATION DE DÉPENSER

2013-12-317

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ALLOUER à la Médiathèque Élise-Courville la somme de 10 000.\$ pour l'année 2014.

D'AUTORISER la directrice générale à dépenser toute la somme allouée pour la Médiathèque Élise-Courville.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AUTRES SUJETS

14.1 ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RÉGION ADMINISTRATIVE 16 – MISE EN CANDIDATURE – APPUI

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection au conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités pour la région administrative 16 – Montérégie, sous-région Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE le représentant au conseil d'administration de la sous-région, monsieur Claude Pothier, maire de Saint-Roch-de Richelieu, ne renouvellera pas son mandat;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains, à déposer sa candidature au poste de représentante au conseil d'administration de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable pour la MRC des Maskoutains d'être représentée;

2013-12-318

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la candidature de madame Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains, au poste de représentante au conseil d'administration de la FQM, région Montérégie, sous-région Pierre-De Saurel et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus-es de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2013-12-319

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Sylvie Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière